

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2681

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Transfert Cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2681**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Transfert Cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4281 du 9 juillet 2007, le Conseil de communauté a autorisé la signature de la convention de transfert de l'établissement scolaire Elie Vignal rattaché au lycée Saint Exupéry, situé à Caluire et Cuire, à la Région Rhône-Alpes.

La convention de transfert signée le 17 décembre 2007 définit les modalités de fonctionnement de cet établissement pendant une période transitoire de 6 ans, tant en matière d'organisation financière que du devenir du personnel communautaire.

Concernant l'organisation financière retenue pendant la période transitoire s'achevant au 31 août 2013, il est prévu que la Communauté urbaine de Lyon verse une subvention de fonctionnement au lycée Saint Exupéry pour un montant annuel de 220 000 € par an révisable selon l'indice de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) des prix à la consommation.

La délibération n° 2008-0265 du Conseil du 24 septembre 2008 définissait les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine sur la période 2009-2013, à savoir 2 versements par an, un acompte de 75 % en février et le solde de 25 % en juin de la même année.

La Communauté urbaine a déjà versé :

- exercice 2009 : 220 000 €,
- exercice 2010 : 224 114 €,
- exercice 2011 : 227 722 €.

Pour 2012, compte tenu de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, le montant de la subvention s'élève à 233 200 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 233 200 € au profit du lycée Saint Exupéry dans le cadre de la convention de transfert de l'établissement scolaire Elie Vignal situé à Caluire et Cuire, signée le 17 décembre 2007.

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 320 - fonction 22.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.